



CONSEIL MUNICIPAL PUBLIC

13 AVRIL 2023

NOTE DE SYNTHÈSE

3. AFFECTATION DES RESULTATS 2022

Le Compte Administratif 2022 du budget principal de la commune de Gréasque fait apparaître :

- **Un excédent de la section de fonctionnement de 252 603,30 €**
- **Un excédent de la section d'investissement de 466 708.84 €**

Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats ci-dessus de la manière suivante :

- Affectation de l'intégralité de l'excédent 2022 de fonctionnement au **RF 002**, correspondant à un excédent de fonctionnement reporté, pour un montant de **252 603,30 €**.
- Affectation de l'excédent 2022 d'investissement au **RI 001**, correspondant à un solde d'exécution positif reporté, pour un montant de **466 708.84 €**.